



# Salon International de l'Aquarelle

**Candidature « Graines d' espoir » pour les jeunes de 16 à 23 ans  
au salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix la Perche**

## **Article 1**

Dans le cadre du 16<sup>ème</sup> Salon International de l'Aquarelle de Saint-Yrieix-La Perche (87500) qui aura lieu du 18 juillet au 16 août 2020, nous proposons cette année un espace « Graines d'espoir » réservé à une 20aine d'œuvres de jeunes âgés de 16 à 23 ans. Ces jeunes exposeront aux côtés de 67 artistes de renommée mondiale.

## **Article 2**

Cette exposition s'adresse aux personnes de manière individuelle. La sélection se fera à partir de photos des œuvres qui sont proposées à l'exposition. Une à deux œuvres seront retenues par personne sélectionnée. Seules les œuvres retenues par le jury pourront être accrochées.

Le choix du jury est souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

## **Article 3**

Le support de travail sur surface plane doit respecter la dimension 40 \* 50 cm au maximum. Chaque œuvre doit être une création originale et ne pas avoir été exposée auparavant. Elle devra obligatoirement être encadrée et un système d'accrochage classique devra être prévu. Toute copie/plagiat d'une œuvre existante sera écartée.

## **Article 4**

Aucun thème n'est imposé cependant les œuvres ne devront pas avoir trait à l'univers du manga et ne devront pas avoir été créées à l'aide de logiciels informatiques.

Seules les techniques suivantes seront acceptées : Aquarelle, gouache, encre, pastel, acrylique ; les dessins non peints seront refusés.

## **Article 5**

Les œuvres ne sont pas assurées par le salon International de l'aquarelle en cas de perte, vol ou de détérioration, le salon de Saint-Yrieix ne pourra donc être tenu responsable.

## **Article 6**

Pour faire acte de candidature, il faut envoyer par mail uniquement à Jean-Michel Devaux ( [jm.devaux2@wanadoo.fr](mailto:jm.devaux2@wanadoo.fr) ) avant **le 5 mars 2020** dernier délai : un texte succinct vous dépeignant sur lequel figureront vos coordonnées postales, Internet et téléphoniques, ainsi qu'une photo de très bonne qualité (mais non retouchée) des œuvres que vous désirez exposer au salon.

*chaque fichier image sera individualisé par le titre de l'œuvre qu'on retrouvera sur un fichier texte où seront indiqués **le titre de l'œuvre, la technique utilisée et la dimension de l'encadrement**.*

**Le formulaire de participation devra être soigneusement complété et devra faire l'objet de la signature par les parents ou un représentant légal pour les mineurs.** Joindre également une photo portrait de vous-même.

## **Article 7**

Aucun frais de participation à cette exposition ne sera demandé pour cette classe d'âge.

## **Article 8**

Vous serez informé par courrier de votre éventuelle sélection pour ce salon vers le 1 er juin 2019.

## **Article 9**

Pour les candidatures retenues le dépôt du ou des tableaux à accrocher s'effectuera le jeudi 16 juillet 2020 entre 9 h et 12 h salle de la Halle Rue Pierre de l'Homme à Saint-Yrieix La Perche.

Les œuvres seront récupérées par les soins de chaque exposant le lundi 17 Août 2020 de 9 h à 12 h.

Le vernissage du Salon aura lieu en présence des personnalités locales et régionales **le samedi 18 juillet 2020** à 19 heures dans la salle des fêtes de la Salle Attane.

#### **Article 10**

Un prix du salon de 100 euros sera attribué à la meilleure œuvre pour cette catégorie d'âge.

#### **Article 11**

L'artiste par sa seule participation donne le droit au salon international de l'aquarelle de Saint-Yrieix-La-Perche d'afficher l'œuvre exposée sur tout support détenu par le salon à savoir site internet, page Facebook, journaux, catalogue du salon, affiches, site de l'office du tourisme, en indiquant le nom de l'auteur et à des fins non commerciales.

Le salon ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges et contestations éventuels.

#### **Article 12**

La signature des artistes certifiant avoir eu connaissance de ce règlement sera effectué lors du dépôt des œuvres.

La simple participation implique l'acceptation de ce présent règlement

#### **Les Présidents du Salon**

Isabelle Lavalley

Jean-Michel Devaux

---

### **Bulletin de participation année 2020**

Nom :

Prénom :

âge :

Lieu de scolarisation :

Téléphone fixe :

Téléphone Portable :

courriel :

Si je suis mineur, j'indique ci-dessous le nom et l'adresse de mes parents ou de mon représentant légal :

---

<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Dimension</b>	<b>La ou les techniques utilisées</b>

Je me décris en quelques lignes :

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

Signature du participant

Signature des parents ou du représentant légal  
pour les mineurs